

## COMMISSION « ESPACE PUBLIC »

### Compte rendu de la réunion du 6 février 2019

(21h – 22h30)

#### Présents :

- Mmes. : Bacou Y. ; Desangles MC. ; Panis F. ; Pedoussaut L. ; Chatelais C.
- MM Bacou P. ; Boucher C. ; Da Benta J. ; Eard F., Paontolonacci M. ; Rivière J.

#### Excusés :

- Mme Arnoult M. , Carrère M ; MM Durand C. ; Queinnec Y. ; Rousseau G.

Secrétaire : Christel CHATELAIS

#### **I- Questions diverses**

- Fuite à la toiture de l'église avec un chevron pourri → traitement en cours pour faire réparer en attente de devis.
- Accumulation de gravillons à Nanbours ce qui risque de boucher les conduits d'évacuation pluviale → le Sicoval a été informé en octobre, il faut le relancer pour faire passer la balayeuse (mais retard du passage car changement de prestataire en cours)<sup>(1)</sup>
- Il est demandé si un arrêté a été pris, comme discuté lors de la dernière commission, pour demander aux habitants d'entretenir les trottoirs devant leur propriété : Cela sera fait quand les agents de la commune auront tout remis en état. Une discussion est engagée pour savoir si c'est le devant de l'entrée sur la propriété qui doit être pris en charge par les particuliers ou l'ensemble du trottoir longeant la propriété. Ce point n'est pas tranché.
- Deux arbres morts parmi ceux plantés récemment le long de la piste cyclable (entre le château et la route de Revel) : information transmise au conseil départemental pour les faire remplacer car sous garantie (à relancer)
- Vitesse excessive sur la commune :
  - Enregistrement de la vitesse entre la commune et le collège R Cassin = encore en attente
  - Entre la route de Revel et le village malgré les coussins Berlinois → faire un dossier de demande sur amendes de Police. Il sera déposé en 2019 pour faire poser un dos d'âne au niveau du croisement avec le chemin de Périole.

#### **II- Aménagement du parc du pigeonier**

- Abattage des arbres morts ou malades durant la semaine
- Plantations prévues (budget d'environ 1500 €):
  - Choix des essences sur les conseils « d'arbres et paysages d'Autan » (arbres locaux à privilégier)
  - Plantation 19 arbres (sur l'allée des marronniers + sur un espace à ombrager) : 7 tilleuls (croissance lente) + 7 érables champêtres (croissance plus rapide) + 5 chênes communs ou pédonculés. Trois marronniers seront conservés.
  - Haies au fond du parc et au-dessus du quartier des Cornouillers (plants de 1 an dont certains à feuilles persistantes) : cornouillers sanguins, nerpruns, viornes, lilas...
  - Penser à l'arrosage lors des premiers étés !
- Livraison des arbres prévue le mardi 19/02
- Plantations le samedi 23 février : l'occasion d'une manifestation conviviale et festive avec les Auziellois
  - Annonce aux Auziellois : sous forme d'affiches et d'un flyer à rédiger et distribuer dans les boîtes aux lettres
  - Plantations le matin (trous déjà faits par les agents, arbres avec racines nues) puis partage autour d'un nique-nique.

### III- **Projet panneautage**

Le projet de panneautage que nous avons soumis dans le cadre de l'appel à projet "démocratie participative" a été retenu avec une subvention de 3000€. Il faut donc maintenant démarrer et mener ce projet : comment, avec qui, conduit par qui ?...de nombreuses questions ont été soulevées.

Mme Laure Pedoussaut a rappelé les grandes étapes d'un tel projet (recueil des ressources, rédaction, choix des supports, implantation...). M C Boucher se renseigne pour connaître dans quels délais la subvention obtenue doit être utilisée<sup>(2)</sup>.

Il a été retenu pour initier le projet :

- Faire une annonce dans les Echos de la Marcaisonne + une affiche à la mairie pour informer les Auziellois et faire appel à des personnes intéressées
- Il faut fixer une date d'un premier atelier de réflexion
- Il faut contacter les écoles, l'ALAE et les associations d'Auzielle
- Il faut désigner un ou des coordonnateurs : Mme L Pedoussaut et/ou M Christian Iquia sont pressentis.

#### **Note :**

(1) Un deuxième rappel a été fait

(2) Les fonds sont à utiliser avant le 31 décembre 2019 mais une extension d'une durée de 6 mois peut être obtenue.